Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN46-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**
Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 15**
Date de convocation et affichage **: 1er juin 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**
Absents : **Enzo ROUILLE (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU).**
A été désignée secrétaire de séance **: David CRESPEL**

ORDRE DU JOUR : Désignation délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2026 **-Travaux-Bâtiments : Devis** Points de Défense Incendie. Séparation Propriété Guéret et Lotissement Les Courtils (si devis). **Représentation :** LTM -Commissions Communautaires – représentation (sous réserve de décisions prises lors du Conseil Communautaire du 2 juin 2026). LTM – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation titulaire et suppléant. LTM – Désignation référent ARIC (association régionale d'Information des collectivités – formation des élus). Commission Communale des Impôts Directs – Propositions. **Mission Argent de Poche** (convention et propositions). **Conseil municipal :** Remboursement frais de déplacement des conseillers. **Action sociale** – Repas 13 septembre (organisation et participations). **Questions Diverses** *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions.*

Séance du 5 juin 2026 -2026-046 Objet : FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame La Maire rappelle les principes du remboursement des frais de déplacements des élus édictés lors du précédent mandat.
Les conditions étaient similaires à celles des remboursements des agents dans le cadre de leur formation :

- **Mandat pour représenter la mairie dans l'instance** (convocation à commission, demande expresse de la mairie…).
- **Départ de la résidence administrative (Mairie)** pour le point de départ kilométrique.
- Calcul kilométrique depuis plateforme type Mappy, en prenant trajet le plus court.
- Barème identique à celui appliqué aux agents :

Nombre de CV du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	+ de 10 (
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 CV et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

- Produire un état semestriel, accompagné d'un RIB et d'une copie de la carte grise du véhicule utilisé.

A noter que les remboursements ne concernaient que les réunions communautaires pendant la mandature 2020-2026. Les Maire et adjoints qui disposent d'une indemnité ne sont pas concernés par ce type de remboursement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé, en avoir débattu et délibéré, décide par 15 voix :

- **D'APPROUVER les remboursements de frais de déplacement pour les conseillers municipaux pour toute réunion pour laquelle ils seront dûment mandatés par la mairie.**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN46-DE

- **D'APPLIQUER ces remboursements dans les mêmes conditions que celles consenties aux agents communaux (départ de la résidence administrative, calcul du trajet le plus court, production d'un état des déplacements semestriel, barème du coût kilométrique énoncé ci-dessus)**
- **D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TREDIAS
Côtes-d'Armor

David CRESPEL
Secrétaire de séance